

**NOUVEAU DIPLÔME UNIVERSITAIRE EN FORMATION CONTINUE
DE L'UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS
DÉMARRAGE EN SEPTEMBRE 2016**

INTERNATIONAL CONSTRUCTION CONTRACTS (I2C)

Premier Diplôme en France visant à former les professionnels à une gestion rigoureuse des contrats internationaux de construction.

Enseignement intégralement en anglais
assuré par des experts internationaux



OBJECTIFS ET ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES DE LA FORMATION

Le DU vise à former les professionnels cadres de la construction travaillant sur projets à l'international à une gestion contractuelle opérationnelle efficace de ces projets. Qu'ils soient ingénieurs, juristes, architectes, acheteurs, financeurs, assureurs ou d'autres disciplines.

Le DU vise aussi à favoriser la mixité des profils, le partage des cultures – permettre à des opérationnels de sensibilité, formation et expérience différentes de travailler ensemble en compréhension mutuelle et complémentarité.

Pour atteindre ces objectifs, une pédagogie interactive est privilégiée, avec des cours axés sur des connaissances théoriques fortement nourris de nombreux exemples et cas pratiques.

LISTE DES ACTIVITÉS VISÉES PAR LE DIPLÔME

Toutes les activités nécessitant une véritable spécialisation dans le domaine des contrats de construction à l'international, notamment :

- Préparer et rédiger des contrats en ce domaine
- Gérer des contrats de construction
- Gérer des contentieux
- Effectuer des transactions

CONDITIONS D'ACCÈS

La formation sera ouverte aux professionnels de la construction (ingénieurs, juristes, acheteurs, assureurs, financeurs, etc.), Français comme Internationaux, souhaitant renforcer leurs compétences en gestion contractuelle de projets à l'international.

- Expérience significative à des positions de cadres / décisionnaires sur projets de construction demandée
- Sélection sur dossier
- Nombre de places limité

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Le cursus se déroule sur un an, à Paris. Environ 158 heures d'enseignement. Les cours sont organisés en sessions de trois jours : jeudi, vendredi et samedi, se tenant une fois par mois de Septembre à Juin avec examens en Février et Juin.

Les enseignements sont réalisés en langue anglaise. Ils combinent un volet académique/théorique, appuyé par des exemples concrets de projets internationaux, et des mises en situation des participants (exercices, jeux de rôle).

Après 2 Modules dédiés aux cadres légaux gouvernant les contrats de construction dans les principales juridictions dans le monde, le programme suit la ligne de vie du contrat de manière opérationnelle et pratique, de sa préparation, son acquisition, sa formation jusqu'à son exécution puis bonne fin. Dans chaque module les tendances internationales seront étudiées, et de nombreuses références aux modèles standards de contrats internationaux, tels que FIDIC entre autres, permettront aux participants de bénéficier d'une vue complète sur les meilleures pratiques internationales en matière de gestion de contrats de construction.

CORPS ENSEIGNANT

- Responsables du Diplôme Universitaire :
 - o Hugues Périnet-Marquet, Professeur, Paris II Assas
 - o Vincent Leloup, Associé dirigeant, Cabinet Exequatur
- Enseignants :
 - o Gonzagues de Bouville, Directeur Juridique, Cofely-Ineo, Groupe Engie
 - o Marc Frilet, Associé dirigeant, Société d'Avocats Frilet
 - o Frédéric Gillion, Associé, Cabinet Pinsent Masons
 - o Stéphane Giraud, Directeur Dams & River works, Groupe Egis
 - o Vincent Leloup, Associé dirigeant, Cabinet Exequatur
 - o François Muller, Associé, Cabinet Altana
 - o Charles Nairac, Associé, Cabinet White & Case
 - o James Perry, Associé, Cabinet PS Consulting
 - o Peter Roshier, Associé, Cabinet Pinsent Masons
 - o Martial de Rougé, Juriste, Groupe Egis
 - o Christopher Seppala, Associé, Cabinet White & Case
 - o Christophe Sergeant, Chef de Pôle –
Direction Juridique Energies, EDF SA
 - o Geoffrey Smith, Associé, Cabinet PS Consulting

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

Contact : **Mme Camille Multeau**
camille.multeau@u-paris2.fr
(+33) 1 53 63 86 15

**CENTRE DE FORMATION PERMANENTE
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS II**
4, rue Blaise Desgoffe
75006 Paris
tel : 01 53 63 53 15

PROGRAMME	
MODULE 1 : FONDAMENTAUX PREALABLES	MODULE 1 : GETTING THE BASICS RIGHT
Présentation des principales juridictions dans le monde (focus droit civil & common law), et leur mode de fonctionnement (actes/lois, règlements, rôle & organisation du judiciaire)	Main jurisdictions across the world (focus on civil law and common law), and different operation of legal systems (statutes/acts, regulations, bye-laws, rôle & organization of the judiciary)
Acteurs de la construction - rôles & responsabilités (MOA, Entrepreneur, sous-traitants, MOE & autres légalement imposés - bureaux de contrôle, etc)	The construction team - rôles & responsabilités (Employer, Contractor, Subcontractors, Architect/Engineer + others imposed by law - control bodies, etc)
Droit international privé (choix du droit applicable, clause de juridiction, conflits de lois et conflits de juridiction). Effets des dispositions d'ordre public.	Private law on international projects - Choice & effects of the applicable law to a contract, conflicts in between laws and in between jurisdictions / Effects of the mandatory provisions of the law
Spécificités du droit public/administratif	Specificities of public/administrative law
MODULE 2 : DROIT GENERAL DES OBLIGATIONS	MODULE 2 : LAW OF OBLIGATIONS (CONTRACT, TORT/DELICT)
Introduction aux principaux modèles internationaux de contrats de construction - FIDIC, NEC3, JCT, ICC, I Chem E, LOGIC	Introduction to the main international forms of construction contracts FIDIC, NEC3, JCT, ICC, I Chem E, LOGIC
Droit des obligations - Responsabilités contractuelles, standards de performance (moyens/résultat), forclusion et prescription, interprétation des termes du contrat - règles de droit	Law of obligations - contractual liabilities, standards of performance (skill & care, fitness for purpose), time-bars & limitations / Interpretation of contract terms - rules & doctrines at law
Droit des obligations - Responsabilités extra-contractuelles, standards de performance, co-existence obligations contractuelles & extra contractuelles, prescription	Law of obligations - tortious liabilities, standards of performance, co-extensive of contractual and tortious duties, limitations
MODULE 3 : FAISABILITE DE L'OPERATION ET CONCLUSION DU CONTRAT	MODULE 3 : PROJECT FEASIBILITY & CONTRACT FORMATION
Faisabilité, développement d'un projet et étapes de conception	Project feasibility, development and design stages
Identification & formalisation des risques projet	Identification & registration of project risks
Allocation de risques & stratégie contractuelle, choix de types de contrat, innovations dans les modes de contractualisation (cf prix objectifs, alliances, etc), impact du financement projet	Risk allocation & contracting strategy with impact of project financing, choice of contract vehicles (standard forms, bespoke), innovations in contracting (target price, alliances, etc)
Options & règles de passation de marchés	Procurement options & rules
Définition du prix (PU, prix forfaitaire, prix objectif),	Price definition (remeasured, lump sum, target price)
Formation d'un contrat - dispositions légales / Intention, Offre & acceptation, considération, hiérarchie des pièces contractuelles	Contract formation - legal rules / Intention, Offer & acceptance, consideration, priority of contract documents
Mise au point du contrat - éléments clés & récurrents	Contract negotiations - main salient points
Cautionnement et Garanties	Bonds & warranties
MODULE 4 : DEROULEMENT DE L'OPERATION, EXECUTION DU CONTRAT	MODULE 4 : PROJECT IMPLEMENTATION, CONTRACT EXECUTION
Modes d'association : co-traitance, sous-traitance - formalisation et responsabilités associées	Association modes - JV, subcontracting - and related liabilities (joint, several)
Accès au chantier & emprises	Access to and possession of the Site, boundaries
Données du projet / conditions physiques de site	Project information, site Data / physical conditions
Gestion des interfaces	Interface management
Gestion des communications entre les Parties	Communication management in between the Parties
Définition du programme des travaux, procédures de suivi de l'avancement, accélération	Works programme, progress monitoring procedures, acceleration
Qualité des travaux - suivi, inspections, Assurance Qualité, tests & essais	Works quality - monitoring, inspection, tests, Quality Assurance
Santé, Sécurité, Environnement pendant et après la construction	Health, Safety and Environment - during & after construction
Gestion des modifications	Variations management
Paiement - estimation & valorisation financière des travaux effectués en cours d'exécution du contrat, procédures de paiement et suivi	Payment - estimation & valuation during works execution, payment procedures & monitoring
MODULE 5 : FIN DE L'OPERATION, RESPONSABILITES	MODULE 5 : PROJECT & CONTRACT CLOSURE, LIABILITIES
Exceptions d'exécution (cf Force Majeure), suspension & résiliation	Frustration (e.g. Force Majeure), Suspension & termination
Réception, période de garantie & responsabilités (vices/défauts, retard - pénalités de retard vs LD's.)	Taking-over, defect notification period and liabilities (defects, delay - liquidated damages vs penalties)
Assurances - typologie et fonctionnement	Insurances - types & operation
MODULE 6 : GESTION DES RECLAMATIONS & REGLEMENT DES LITIGES	MODULE 6 : CLAIM MANAGEMENT & DISPUTE RESOLUTION
Non-contentieux - réclamation : causes & procédures	Non-contentious - claim causes and procedures
Techniques d'analyse et de valorisation des préjudices subis	Valuation of delays, losses and damages suffered : Quantum, Delay analysis techniques
Contentieux - procédures de résolutions de litiges - voies ADR (médiation, adjudication, arbitrage) et judiciaires / Voies d'exécution	Contentious - dispute resolution procedures - ADR (mediation, adjudication and arbitration) & judiciary / enforcement of decisions